

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 12**

**Votants : 15**

**Délibération N° 005-2026**

**VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF Budget  
Lot Les Grillons**

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. LEYRIS Jean-Michel, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Date de convocation du Conseil** : le 12 février 2026

**Présents :**

MMES CROUZETTE, NOEL, BOUDRIE, CLEDIERE, CERTAIN  
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, SAGE, MANCI,  
ORLIANGES

**Absents excusés :**

Mme VILLATOUX (procuration à M. LEYRIS)  
Mme VERDEYME (procuration à M. SAGE)  
Mme MARLINGE (procuration à Mme BOUDRIE)  
M. VILLETTE (procuration à M. MANCI)  
M. FOURCHES  
Mme POUGET

**Absent non excusé :**

Mme MOUSNIER

**Secrétaire de Séance** : M. Jean-Luc CHAMBRAS

Le Conseil Municipal,

- Après présentation et explication du compte
- Après que le Maire ait quitté la séance pour permettre la délibération sur le Compte Administratif,
- Considérant que le Maire a normalement administré dans le cours de l'année 2025 les finances du budget lotissement les grillons en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées ou utiles,
- Considérant que le compte administratif du budget lotissement les grillons est conforme au compte de gestion établi par le trésorier du SGC de Tulle
  
- Procède au règlement définitif du budget lotissement les grillons 2025,
- Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits acquittés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20260212-D005-2026-3-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Simone CROUZETTE**